



Semaine

-  Entrée
-  Plat principal
-  Légume Féculent
-  Produit laitier
-  Dessert

*Lundi*

- Friand fromage
- Aiguillettes de poulet au jus
- Chou-fleur persillé
- Gouda
- Crêpe au sucre

*Mardi*

- Salade coleslaw
- Jambon grill sauce tomate
- Semoule
- Brie à la coupe
- Fruit

*Mercredi*

- 
- 
- 
- 
- 

*Jeudi*

- Salade Napoli
- Omelette nature
- Salade verte
- Yaourt nature sucré
- Compote de fruits

*Vendredi*

- Concombre à la crème
- Filet meunière
- Purée de pommes terre de
- St Nectaire
- Mousse chocolat



Les groupes d'aliments :



« Selon l'article R.112-14 du décret du 17 avril 2015, la cuisine centrale met à disposition un repas sans les 14 allergènes réglementaires qui s'intègre dans le dispositif déployé par votre établissement. Merci d'orienter toute personne intéressée vers votre service de restauration pour en bénéficier. »